

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  
25 / 11 / 2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
2019-ARA-KKP-2307

**1. Intitulé du projet**

**ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE n° 2018-ARA-DP-01192**

RD 59 / RD 823 / RD 13 ----- PR 24+690 à 25+350 à PIERRELATTE ----- MISE EN SECURITE DE CARREFOURS ROUTIERS PAR L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LES RD59/RD823 ET LA SUPPRESSION DU CARREFOUR RD59/RD13.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DEPARTEMENTALE DE LA DROME

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME

RCS / SIRET

2 2 2 6 0 0 0 1 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a)	AMENAGEMENT DE CARREFOURS ROUTIERS POUR MISE EN SECURITE D'UN AXE A GRANDE CIRCULATION

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

LE PROJET CONCERNE LA MISE EN SECURITE DE CARREFOURS ROUTIERS ENTRE LES RD59 / RD823 ET RD13 A PIERRELATTE, DU PR 24+690 AU PR25+350, PAR LA SUPPRESSION DU CARREFOUR RD59/RD13 ET LA CREATION D'UN GIRATOIRE A LA JONCTION DES RD59 ET RD823.

Le projet consiste à aménager un unique carrefour pour ces 3 RD au lieu des 2 existants actuellement.

Par ailleurs, il existe une problématique spécifique liée à la ViaRhôna "Véloroute Voie Verte" venant et allant vers Bourg-Saint-Andéol, avec un aménagement réalisé mais peu satisfaisant.

Le nouveau aménagement sera de type "giratoire" positionné face à la RD823 avec rabattement de la RD13 sur la voie communale existante (6,50m de large actuellement, porté au gabarit 11m = 2 voies de 3,25m + 2 pistes cyclables d'1,5m revêtues + 2 accotements de 0,75m).

Ce projet permet la suppression du carrefour existant RD59xRD13, dans la zone sensible aux inondations et évite les zones humides existantes.

Un aménagement en voie directe, ou intégration dans le giratoire, est prévu pour la ViaRhôna.

N.B : pour la RD823, il y a un accès pour une carrière et une centrale d'enrobés, générateur d'un flux Poids Lourds important.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet consiste à sécuriser les carrefours entre les RD59-832-13 en réalisant un carrefour unique de type "giratoire" situé à la jonction des RD59-823, tout en supprimant le carrefour RD59-13. Il permettra également d'intégrer la ViaRhôna "Véloroute Voie Verte" sécurisant les flux venant et allant vers Bourg-Saint-Andéol.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les principaux travaux consisteront en :

\* Au carrefour RD59-823-chemin de la digue.

- des terrassements sur la future emprise du giratoire afin de dégager l'emprise de la plateforme (rayon extérieur revêtu de 17m)
- des remblais en talus pour asseoir l'emprise du giratoire au carrefour RD59-823
- un élargissement de l'ancienne RD13 (dite "chemin du pont") au Nord du site pour la mise au gabarit à 11,00m (au lieu de 6,50m actuellement)
- la reprise de la structure du chemin de la digue (entre la RD59 et le chemin du pont, devant le restaurant "le Robinson")
- une reprise et réfection des couches de structures et roulement sur l'ancienne RD13.

\* Au carrefour RD59-13

- la création du raccord entre les RD13 et le "chemin du pont" au nord du site.
- la démolition de l'emprise complète du carrefour actuel RD59-13, avec enlèvement de la totalité des matériaux des couches de structures (réutilisés en remblais pour la réalisation du giratoire et du virage Nord de la RD13) et comblement de l'excavation avec les terrassements de l'emprise du giratoire + voirie ; équilibrage déblais-remblais / grave-terre végétale.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'espace vert paysagé, sur l'ancien carrefour RD59-13 par le Département, sera conventionné avec la commune de Pierrelatte pour sa gestion et son entretien. Le Département de la Drôme assurera quant à lui l'exploitation et l'entretien des voiries réaménagées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Diagnostique Archéologique ; arrêté d'abrogation de prescription de diagnostic archéologique n° 2018-827 transmis par la DRAC le 17 juillet 2018.
- Eventuellement Dossier "Loi sur l'Eau" ? suite à une étude hydraulique si 2 fossés, non expertisés actuellement, étaient classifiés en "cours d'eau" (Demande transmise au Pôle EAU de la DDT6)
- Eventuellement Dossier d'incidence sur les sites Natura 2000 ?

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie de l'existant (voiries, carrefours)	~ 1,63 ha
- Superficie global du projet après travaux (+giratoire, +élargissement voirie, +Via-Rhône vélo, -carrefour RD13)	~ 1,44 ha
- Rapport de superficie final :	- 0,19 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD59 - RD 823 - RD13  
secteur "Les Peupliers"  
PIERRELATTE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 36' 78" 59 Lat. 04° 06' 55" 72

Point d'arrivée :

Long. 44° 36' 69" 56 Lat. 04° 06' 51" 78

Communes traversées :

PIERRELATTE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- en limite d'une ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » (2601)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- De manière générale, les cours d'eau et les zones humides de PIERRELATTE se situent dans les zones N et A du PLU. - L'ensemble des zones humides repérées par la DREAL sur le territoire de PIERRELATTE sont classées en Espaces Verts Protégés.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRi) de la commune de PIERRELATTE a été prescrit par arrêté préfectoral n°08-2694 du 19 juin 2008. Bien que prescrit depuis 2008, il n'a pas encore été approuvé, la commune possède cependant un Plan des Surfaces Submersibles et le projet de zonage de PPR peut être consulté afin d'anticiper les réglementations qui s'appliqueront prochainement. - PPRT en cours sur les risques ICPE pour 5 sites : SODEREC INTERNATIONAL, COMURHEX , AREVA NC, EURODIF ET SOGIF.  - Prescrit par arrêté préfectoral n°08-2694 du 19 juin 2008, pas encore approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Directive Habitat Les milieux alluviaux du Rhône aval (FR8201677) à proximité du site NATURA 2000 (~450 m).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Rocher de PIERRELATTE (SC059) ~3 km à vol d'oiseau de la limite du périmètre de ce site classé

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- les matériaux terrassés au carrefour RD59-13 seront réutilisés en remblais sur l'emprise du giratoire + virage RD13 ; équilibrage déblais <-> remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Uniquement lors de la phase chantier. Le bruit et les vibrations peuvent perturber les espèces locales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Inondations - Séismes (zone sismique niveau modéré 3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risques temporaires uniquement en phase chantier causés par l'envol de poussières et au risque de pollution en cas d'accident d'engins de chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier, le projet génère le déplacement d'engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Uniquement en phase chantier, le projet génère du bruit lié à la circulation des engins.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier uniquement.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier uniquement.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier uniquement.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier causés avec l'envol de poussières et le risque éventuel de pollution en cas d'accident d'engins de chantier.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Les eaux pluviales de la chaussée seront, comme actuellement, rejetées dans le milieu naturel.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Déchets de chantier inertes (DI) et/ou non-dangereux (ND) voire déchets dangereux (DD) qui seront évacués dans les filières adéquats.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

-Il sera demandé aux entreprises exécutantes de travaux de proposer, dans leurs mémoires techniques, des solutions afin de limiter les nuisances sur les milieux naturels citées au 6.1 de ce document.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, objet de la demande de cas par cas, est réalisé sur une emprise de voiries déjà existantes. Son impact environnemental restera faible car il n'y aura pas d'augmentation de la surface imperméabilisée, par rapport au bassin versant actuel ; il y aura même une diminution de celle-ci (~ -0,42 ha), du fait de la suppression du carrefour RD59-13, transformé en espace vert, et dont l'emprise est actuellement supérieure à celle du giratoire à créer.

Par ailleurs, l'abaissement de la vitesse à l'approche du futur giratoire sera propice à une diminution du bruit et des risques de pollution accidentelles ; l'accidentologie devrait évoluer à la baisse.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PIERRELATTE

le, 23 Octobre 2019

Signature

Par délégation de la Présidente  
La Coordinatrice Technique de Zone  
Laure BURIEZ-FERRENBACH



LE DÉPARTEMENT

ROUTES DÉPARTEMENTALES

N°59 – N°823 – N°13

COMMUNE DE PIERRELATTE

« AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE »

**ANNEXE 2** : Plan de situation





